

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 5	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 4 février 2020

Vote(s) pour : 37

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 10 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-02-10-BD-40 :
Renouvellement 2020 - Tarifs de rachat des matériels informatiques et téléphonie mis à disposition des élus municipaux sortants.
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

 Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la délibération N° 14-04-17-11 du Conseil Municipal de la Ville de Metz en date du 14 avril 2014, par laquelle le Conseil décide la mise à disposition de moyens informatiques aux élus pour leur permettre d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées, et approuve les termes de la convention de « Mise à disposition des élus municipaux de matériel informatique »,
 VU la décision du Président de Metz Métropole n° 235/2014, portant signature avec des élus de la ville de Metz d'une convention de mise à disposition des élus qui le souhaitent de matériel informatique pour l'exercice de leurs missions,
 CONSIDERANT que la Direction des Système d'Information est mutualisée entre Metz Métropole et la Ville de Metz et porte l'acquisition de tous les investissements y compris ceux spécifiques à la Ville, cette dernière assurant ensuite leur financement dans leur globalité,
 CONSIDERANT l'intérêt de valoriser des éléments du patrimoine privé de la Métropole revêtant un caractère obsolète au regard de leur affectation,
 CONSIDERANT la valeur de ces équipements sur les sites de vente en ligne, pour du matériel non reconditionné,

DECIDE de fixer des tarifs de rachat en fonction du type de matériel mis à disposition et de son ancienneté, pour les élus en fin de mandat qui souhaiteraient le conserver, comme suit :

Equipement	Année	Tarif
IPhone 7	2019	250 €
IPhone 5 et SE	2014	25 €
Tablettes Dell	2014	150 €
IPad Air	2014	280 €

AUTORISE le Président à procéder aux cessions de ce matériel et à rétrocéder le produit correspondant à la Ville de Metz.

Pour extrait conforme
Metz, le 11 février 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK

The seal of Metz Métropole is circular, featuring a stylized 'M' in the center. The word 'METZ' is written in a semi-circle at the top, and 'METROPOLE' is written in a semi-circle at the bottom.

Résumé de l'acte

057-200039865-20200210-02-2020-DB40-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DB40
Date de décision : lundi 10 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Renouvellement 2020 - Tarifs de rachat des matériels informatiques et téléphonie mis à disposition des élus municipaux sortants
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200210-02-2020-DB40-DE
Document principal : 99_DE-40.pdf

Historique :

13/02/20 13:44	En cours de création	
13/02/20 13:45	En préparation	Catherine DELLES
13/02/20 14:22	Reçu	Catherine DELLES
13/02/20 14:25	En cours de transmission	
13/02/20 14:27	Transmis en Préfecture	
13/02/20 14:33	Accusé de réception reçu	